

25 septembre, Journée mondiale des Pharmaciens

La pharmacie renforce les systèmes de santé

Bruxelles, le 25 septembre 2023 – **Les pharmaciens du monde entier sont aujourd’hui sous le feu des projecteurs grâce à la campagne annuelle de la Fédération internationale pharmaceutique (FIP). La Journée mondiale des Pharmaciens est par ailleurs l’occasion de donner à cette profession essentielle la reconnaissance qu’elle mérite. Le thème choisi par la FIP cette année est « Le pharmacien renforce les systèmes de santé ».**

« La pandémie de COVID-19 a prouvé de façon éclatante que les pharmaciens avaient la capacité de soutenir les systèmes de santé. Sans leurs actions, le nombre de décès aurait été encore beaucoup plus élevé, déclarait, il y a quelques semaines, Dominique Jordan, l’ex-président de la FIP. Partout dans le monde, les pharmaciens sont intervenus durant la pandémie pour offrir à la population un meilleur accès au dépistage et à la vaccination contre la COVID-19.

« À l’heure où les systèmes de santé à travers le monde se remettent de la crise de la COVID-19, souligne la FIP, et où l’on s’accorde à dire qu’il est urgent d’agir pour donner les moyens aux services de santé de répondre aux besoins futurs, la campagne de cette année pour la Journée mondiale des Pharmaciens offrira l’opportunité de mieux faire connaître les pharmaciens en tant que solution intelligente. Notre message est clair : permettez aux pharmacies d’en faire plus ! »

En Belgique

Les pharmaciens belges placent depuis longtemps la santé et le bien-être de nos concitoyens au cœur de leur pratique quotidienne. Ils veillent au bon usage des médicaments, informent leurs patients sur les maladies et leurs traitements, les sensibilisent à un mode de vie sain et, lorsqu’ils détectent un signal d’alarme, les orientent vers un médecin ou un autre prestataire de soins.

Ces dernières années, le rôle du pharmacien en tant que prestataire de soins de 1^{ère} ligne s’est fortement élargi. Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID, on a notamment fait appel aux pharmacies, à partir de 2022, pour renforcer le dispositif de dépistage et de vaccination contre la COVID-19. Si le Parlement donne son accord, à la fin de cette semaine, à un projet de loi de notre ministre fédéral de la Santé, de nombreux concitoyens pourront également se rendre chez leur pharmacien de confiance, cet automne, pour se faire vacciner contre la grippe. Objectif : accroître la couverture vaccinale au sein des groupes à risque.

A propos de l’APB

L’Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d’officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L’APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l’exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L’APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d’officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

Répondre à un besoin sociétal

En Belgique, la grippe touche en moyenne 500.000 personnes chaque année. Environ 1 personne sur 1.000 développe des complications (telles que la pneumonie) nécessitant une hospitalisation¹. Tant à Bruxelles qu'en Wallonie ou en Flandre, le taux de vaccination contre la grippe au sein des groupes à risque reste trop faible (le pourcentage de la population âgée de 65 ans et plus qui se fait vacciner s'élève à 57,3 % dans notre pays, alors qu'il est de 72,6 % chez nos voisins néerlandais, par exemple²).

Aux quatre coins du monde, une pandémie de défiance a suivi la pandémie de COVID. D'après le *Vaccine Confidence Project*, la confiance envers les vaccins a baissé au sein de la population européenne entre 2020 et 2022³. La Belgique n'échappe pas à cette tendance. Et la vaccination contre la grippe non plus, comme le montrent les chiffres relatifs à la délivrance du vaccin antigrippal dans les pharmacies belges au cours de la saison 2022-2023, en baisse de 8 % par rapport à la saison précédente. Des efforts considérables devront donc être déployés pour restaurer la confiance envers les vaccins et la vaccination.

La vaccination antigrippale par les pharmaciens est largement répandue dans le monde anglo-saxon (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Australie). En Europe, ils peuvent aussi déjà vacciner dans 12 pays, dont la France et l'Allemagne⁴. Cette liste ne cesse de s'allonger. Beaucoup de ces pays sont similaires à la Belgique. Là où les pharmaciens participent à la vaccination, et tout particulièrement contre la grippe, la couverture vaccinale augmente grâce à la grande accessibilité des pharmacies. En outre, les pharmaciens touchent souvent un public différent, que les autres vaccinateurs ont du mal à atteindre.

Vacciner contre la grippe : une nouvelle mission du pharmacien

Dans leurs recommandations pour cet automne, l'Organisation mondiale de la Santé et le Centre européen de Prévention et de Contrôle des maladies préconisent de combiner les vaccinations contre la COVID-19 et contre la grippe. En Belgique, le Conseil Supérieur de la Santé et la Conférence interministérielle Santé (CIM) ont suivi cette recommandation. Et c'est notamment sur cette base que Frank Vandenbroucke souhaite désormais impliquer les pharmaciens (formés à cet effet) dans la prochaine campagne de vaccination contre la grippe.

En principe, le Parlement fédéral devrait approuver, ce jeudi, le texte de loi du ministre fédéral de la Santé. Dès sa publication au *Moniteur*, les pharmaciens pourront administrer le vaccin contre la grippe dans leur pharmacie (en plus du vaccin contre la COVID-19), et ce, jusqu'au 31 décembre

¹ Source : [Sciensano & influenza](#)

² "[Taux de vaccination contre la grippe - Panorama de la santé](#)", OCDE (2021)

³ "[State of Vaccine Confidence in the European Union, 2022](#)", The Vaccine Confidence Project.

⁴ Source: [PGEU](#)

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.

2023. Tout le monde pourra bénéficier de la vaccination, mais la campagne mettra tout particulièrement l'accent sur les personnes vulnérables, plus à risque de complications graves. Rappelons que, depuis 2 ans, les pharmaciens peuvent dispenser le vaccin antigrippal sans ordonnance, avec application du tiers payant le cas échéant.

Le site grand public **www.pharmacie.be** permet à tout un chacun de trouver une pharmacie proposant le dépistage ou la vaccination contre la COVID-19 et, bientôt, la vaccination contre la grippe également.

« La vaccination antigrippale par le pharmacien, en complément à celle proposée par les autres vaccinateurs – médecins et infirmières –, constitue une "solution intelligente" pour augmenter la couverture vaccinale. L'objectif est, avant tout, de venir en aide à ces personnes – souvent plus vulnérables – qui, jusqu'à présent, avaient plus difficilement accès aux soins en leur permettant, si elles le souhaitent, de se faire vacciner très facilement en pharmacie, » conclut Koen Straetmans, le président de l'APB.

Plus d'infos ?

Contactez **Nicolas Echement**, Porte-parole francophone de l'APB

0477.62.07.23 – Nicolas.Echement@apb.be

A propos de l'APB

L'Association Pharmaceutique Belge (APB) est la fédération nationale regroupant les unions professionnelles belges des pharmaciens d'officine indépendants. A ce titre, elle représente environ 90% du corps pharmaceutique en Belgique. L'APB soutient ses membres dans leur pratique quotidienne, tout en développant et valorisant l'exercice libéral de la profession de pharmacien indépendant. L'APB a pour mission de stimuler, développer et promouvoir la valeur ajoutée du pharmacien d'officine au bénéfice de la santé et des intérêts du patient de manière à contribuer à une meilleure santé publique.

Pour en savoir plus, consultez www.apb.be.